

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Acide hydrochlorique, 0,0125 N

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** HA6012SS

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Irritant**

Irritation de la peau, catégorie 2

**Mentions d'avertissement :** Attention

**Mentions additionnelles de danger:**

Provoque une irritation cutanée.

**Déclaration de mise en garde:**

Bien se laver la peau après utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique	<2 %
CAS 7732-18-5	Eau	>98 %
		Pourcentages par poids

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

**Après contact avec la peau :**

Rincer abondamment les mains à l'eau pendant 20 minutes. Entrer dans la douche d'urgence et rincer tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Mal de tête. Nausée. Des difficultés respiratoires. Irritation/brûlures, toutes les voies d'exposition. Spasme, inflammation et ?dème du larynx. Inflammation et ?dème des bronches, pneumonie, ?dème pulmonaire. Cette matière a un effet extrêmement destructeur pour les tissus des muqueuses, les voies respiratoires supérieures, les yeux et la peau. (Acide chlorhydrique).

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Possibilité de dégagement de chlorure d'hydrogène gazeux.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Peut libérer des gaz toxiques en cas d'incendie. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. On ne devrait pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

**Précautions environnementales:**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Respecter les conseils et précautions. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Absorber avec une matière absorbante (c.-à-d., soit du sable ou de la terre) et ramasser dans un contenant avant élimination. Voir Section 13. Sweep up and containerize for disposal. Avoid generating dust. Voir Section 8. Voir Section 5.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler en appliquant les règles habituelles d'hygiène et de sécurité. Porter l'équipement de protection. Voir section 8. Voir Section 13.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Entreposer avec des risques similaires. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

7647-01-0, Acide hydrochlorique, ACGIH VLS C 2,0 ppm.  
7647-01-0, Acide hydrochlorique, OSHA LEP C 5,0 ppm.  
7647-01-0, Acide hydrochlorique, OSHA LEP C 7,0 mg/m<sup>3</sup>.  
7647-01-0, Acide hydrochlorique, NIOSH LER C 5,0 ppm.  
7647-01-0, Acide hydrochlorique, NIOSH LER C 7,0 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Utiliser sous hotte aspirante conçue pour les produits chimiques dangereux avec une vitesse moyenne de 100 pieds par minute ou plus. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air soient conçus pour empêcher la fuite de poussière vers la zone de travail.

**Protection respiratoire:**

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

**Protection de la peau:**

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection. Habit complet de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail spécifique.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

<b>Protection oculaire:</b>	Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial (minimum 8 pouces).
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Inodore à légèrement piquante	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Valeur pH:</b>	< 1	<b>Densité relative:</b>	Environ 1
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Non déterminé	<b>Solubilités:</b>	Soluble dans l'eau :
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Non déterminé	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	> 1	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Stabilité chimique:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Conditions à éviter:**

Chaleur excessive et sources d'inflammation.

**Matériaux incompatibles:**

La plupart des métaux, alcalis, cyanures, sulfures, sulfites, d'oxydes de métal et formaldéhydes.

**Produits de décomposition dangereux:**

Fumées de chlorure d'hydrogène et d'hydrogène au contact des métaux. Gaz chlorés provenant des oxydants.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

**Toxicité aiguë:**

**Inhalation:**

CL50 - Souris - 1.108 ppm / 1 heure Acide hydrochlorique.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Acide hydrochlorique.

**Domages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagenicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** No additional information.

**Persistence et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Traiter les résidus solides comme des déchets normaux. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Recouvrir avec du carbonate de soude ou du carbonate de calcium. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue. Laisser décanter avant d'éliminer.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé.

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Non-vrac:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.

**Classe de risques:** Aucun(e)

**Groupe d'emballage:** Non réglementé.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.

**Classe de risques:** Aucun(e)

**Groupe d'emballage:** Non réglementé.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

7647-01-0 Acide hydrochlorique.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

7647-01-0 Acide hydrochlorique: répertorié.

7732-18-5 Eau: répertorié.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

7647-01-0 Acide hydrochlorique 5000 lb.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

7647-01-0 Acide hydrochlorique: répertorié.

7732-18-5 Eau: répertorié.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.12.2015

**Acide hydrochlorique, 0,0125 N**

FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 1-0-0

**HMIS:** 1-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).